

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2014 - 033}{1}$ Le 11 février 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF) Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.</u>

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Baytex Energy Corp. ("Baytex") a annoncé le 6 février 2014 qu'Aurora Oil & Gas Ltd. («Aurora») a conclu une entente de mise en œuvre avec Baytex. Si l'entente de mise en œuvre est implémentée, Baytex pourrait, via une filiale en propriété exclusive, acquérir 100% des actions ordinaires d'Aurora en offrant 4,10\$CA en espèces par action.

L'offre est conditionnelle à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation